

Tribunal administratif de Rouen



**Jérôme
BERTHET-FOUQUÉ**
Président du tribunal
administratif de Rouen



Effectifs de la juridiction :

48

personnes dont :

19

magistrats

29

agents de greffe
et aides à la décision

“ **E**n 2023, 5 000 recours ont été adressés au tribunal administratif de Rouen. Le contentieux du droit des étrangers représente 45 % de ce volume. Les recours contre des mesures d'éloignement avec assignation à résidence ou rétention, qui doivent être jugés en 4 jours, ont plus que doublé par rapport à 2021.

Le tribunal a jugé 5 415 affaires dans un délai moyen de 9 mois et 4 jours, en baisse de 20 jours. Les recours déposés depuis plus de deux ans représentent moins de 5 % du total des affaires en instance.

Doté d'une compétence exclusive en la matière, le tribunal a jugé, dans un délai bref, plusieurs recours relatifs au terminal méthanier flottant prévu dans le port du Havre pour sécuriser l'approvisionnement du pays en gaz naturel. Il a également statué sur le plan de sauvegarde de l'emploi d'une grande entreprise implantée dans l'Eure et, en référé, sur la réquisition de personnels grévistes des raffineries pétrolières de Seine-Maritime.

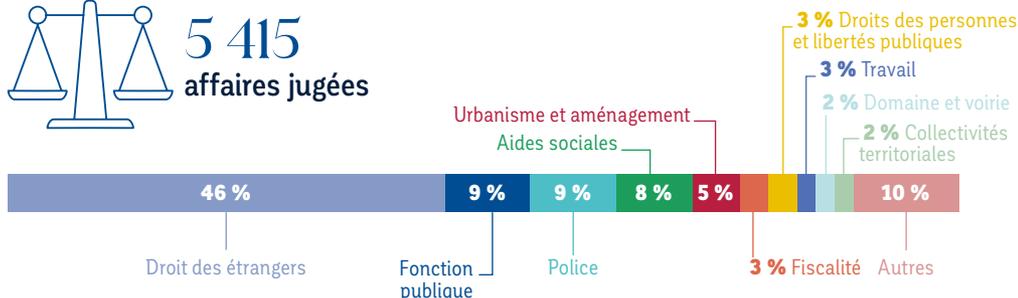
Le tribunal a également pris, en lien avec les avocats et collectivités territoriales, des initiatives pour développer le recours à la médiation dans les litiges administratifs.

Enfin, il s'est attaché à faire connaître la juridiction administrative à tous les publics en participant aux Journées européennes du patrimoine, à la Nuit du droit, au DuoDay pour l'inclusion des personnes handicapées, ainsi qu'au parcours citoyen de collégiens du réseau d'éducation prioritaire.

2023 en chiffres



5 415
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



492
affaires jugées en urgence

+ 5 % par rapport à 2022



9 mois et 4 jours
de délai moyen de jugement

- 20 jours par rapport à 2022

83,4 %
des recours déposés par téléprocédure



40,5 %
des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



81,2 %
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



47
médiations engagées
24 % de taux de réussite